

De: "Jérôme GUEDJ"

lundi 22 mai 2017

À: "Francois Henry-Amar"

Bonjour,

Comme convenu, je vous prie de trouver mes réponses aux points essentiels soulevés par SNL

1) Oui il faut Développer le parc des logements très sociaux PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion), accessibles aux ménages à bas revenus. Seulement 30% des logements construits en Ile-de-France en 2016 sont des PLAI, alors que plus de 70% des demandeurs en Ile-de-France ont un niveau de revenu nécessitant l'accès à ce type de logement. En sens inverse, le recours aux vrais- faux logements sociaux que sont les PLS, dont les loyers tangentent souvent le locatif privé, doit être freinés. Certaines municipalités en usant allégrement...C'est la raison pour laquelle quand j'étais président du Département j'avais exclu les PLS du bénéfice des subventions départementales pour la constructions de logements sociaux, pour les réserver aux PLUS et PLAI et PLAI-TS.

2) Je soutiens votre proposition de réajuster le montant des aides personnalisées au logement (APL) pour rattraper l'évolution du coût des logements de type PLAI et PLUS (Prêt locatif à usage social), et ainsi permettre aux familles les plus démunies d'y accéder. De manière générale, je serai extrêmement vigilant sur le devenir des APL, dans le collimateur de Bercy depuis plusieurs années.

3) Agir pour « le logement d'abord » . Pour avoir vu ce que le recours aux nuitées d'hôtel présentaient comme difficultés (d'abord pour les familles concernées bien sur, la scolarisation des enfants, l'empli ; mais pour les travailleurs sociaux aussi qui "jonglent" et galèrent pour en trouver ; et aussi pour les finances publiques, avec des sommes colossales englouties - mieux vaudrait d'ailleurs faire de certains hôtels de vrais CHRS ou pensions de familles plutôt que de continuer dans l'hypocrisie d'une prestation hôtelière privée...), je soutiens le développement d'un offre diversifiée et graduée de logements d'insertion.

4) Mobiliser le parc privé en renforçant l'encadrement des loyers . Cette mesure de la loi Alur, qui a montré son efficacité à Paris, doit être généralisée, en particulier dans les zones tendues. Oui, évidemment. J'ai voté cette loi. et j'ai été fort marri de voir un decret defaire ce que le législateur voulait faire : la généralisation en zones tendues demeure nécessaire. J'ajoute également que la mise à disposition de foncier public , pourtant initiée par la loi Alur...Je l'ai fait au même moment dans l'Essonne, avec un terrain mis à disposition gratuitement d'un bailleur (LOGIAL) pour faire des logements sociaux + la résidence de l'AISH (à Vilgénis). Et cela a été plus rapide ! hélas mon successeur a arrêté la mise à disposition de foncier départemental pour faciliter les réalisations.

Cordialement

Jérôme GUEDJ